



**PÉTITION NATIONALE  
ADRESSÉE  
AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE**

-----  
**Retraités agricoles: non à l'injustice et à l'inéquité !**

Confrontés à la faiblesse des retraites agricoles, à la hausse du coût de l'énergie et de la santé et au démantèlement des services médicaux en milieu rural, les retraités de la Section Nationale des Anciens Exploitants et les agriculteurs actifs de la FNSEA entendent réagir. Il est inadmissible qu'une grande partie des retraités agricoles vivent en dessous du seuil de pauvreté. Les agriculteurs doivent être traités comme les autres assurés sociaux.

C'est pourquoi, nous demandons solennellement aux Pouvoirs publics de tenir leurs promesses et de s'engager sur les dossiers suivants :

- Il est scandaleux que des retraités ayant cotisé une carrière complète aient une pension de retraite inférieure à l'objectif légal de 75 % du SMIC. Rappelons que les salariés ont une retraite minimale égale à 85 % du SMIC.  
La SNAE demande, de nouveau, aux Pouvoirs publics de respecter l'engagement pris dans la loi sur la retraite complémentaire obligatoire, votée à l'unanimité en 2002, et d'amener les retraites à **85 % du SMIC** à l'échéance de 5 ans.
- L'accès aux mesures de **majorations** des plus faibles retraites doit être ouvert à tous les non salariés agricoles ayant une carrière complète sans avoir à justifier de 17,5 ans d'activité non salarié. C'est une mesure d'équité avec le régime général.
- La SNAE demande la **suppression des minoration**s en cas de carrière incomplète pour ceux qui n'atteignent pas le niveau du Minimum vieillesse. La faiblesse des retraites est déjà telle en agriculture qu'il paraît inconcevable de maintenir cette règle de minoration pour les non salariés n'ayant pas cotisé une carrière complète.
- Comme dans les autres régimes des secteurs privés, les futures retraites doivent être calculées sur **les 25 meilleures années et non plus sur la totalité de la carrière**.
- La SNAE demande que les conjoints et les aides familiaux puissent bénéficier de points retraite complémentaire obligatoire au même titre que les exploitants.
- Suite à la suppression de la **demi-part fiscale pour les veuves et les veufs**, la SNAE demande le relèvement du revenu fiscal de référence de 1 000 euros.
- Enfin, en matière de santé, il est prioritaire de maintenir les services de santé sur tout le territoire. Il y a urgence à avancer vers une prise en charge plus juste de la dépendance.

Signée par :

Nom

Prénom

Département

Signature

---

**Pétition à signer et renvoyer par courrier à :**

FDSEA 28 – Maison de l'agriculture – 10 rue Dieudonné Costes – 28024 CHARTRES Cedex